

Le Sou des Ecoles de BELLEGARDE EN FOREZ

organise son traditionnel

VIDE-GRENIER

Dimanche 12 avril 2020

Réservations jusqu'au 4 avril 2020

De 4h30 à 18 heures dans le Centre-Ville

Ouvert aux particuliers et professionnels

Tarif : 2€50 le mètre linéaire

Tripes à partir de 7 heures

Buvette et restauration toute la journée

Café offert aux exposants



Protégeons notre planète !

Seuls des verres recyclables sont utilisés.

Caution d'1 € demandée par verre.

Sou des Ecoles de Bellegarde en Forez

Place des anciens combattants

42 210 BELLEGARDE EN FOREZ

Mail : sou.des.ecoles.bellegarde@gmail.com

☎ : 07 81 44 96 58 (entre 18 et 21 heures)



RENSEIGNEMENTS

07 81 44 96 58 (entre 18 et 21 heures) ou sou.des.ecoles.bellegarde@gmail.com

Si vous souhaitez faire une réservation, merci de nous renvoyer, **avant le 4 avril 2020**, les documents mentionnés ci-après :

- ♦ le bon de réservation ci-dessous ;
- ♦ Le chèque de réservation à l'ordre de « SOU DES ECOLES DE BELLEGARDE » ;
- ♦ La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité et de votre carte professionnelle (si concerné).

Aucune réservation ne sera prise par téléphone, ni après le 4 avril.

Les exposants devront se présenter avant 6 heures pour s'installer. Au-delà de cet horaire, les places réservées non occupées seront remises en vente.

Les personnes n'ayant pas réservé se verront attribuer un emplacement par ordre d'arrivée.

Les places ne seront remboursées qu'en cas d'annulation de la manifestation par le SOU DES ECOLES.

Aucun exposant de marchandises alimentaires et neuves ne sera accepté.

Le règlement intérieur de la manifestation est consultable sur le site

<http://mairie-bellegarde-en-forez.fr>.



BON DE RESERVATION (à retourner avant le 4 avril 2020)

Nom - Prénoms :

Né(e) le _____ à _____

Adresse :

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Réserve _____ mètres linéaires X 2.50 €/m soit un total de _____ €.

Type d'emplacement souhaité (barrer les mentions inutiles) :

- ♦ sans véhicule : minimum 2 mètres
- ♦ avec une voiture : minimum 5 mètres
- ♦ avec une voiture et remorque : minimum 5 mètres + la longueur de la remorque
- ♦ avec camion : minimum la longueur du camion

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Pour les particuliers :

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas avoir participé à plus de 2 ventes au déballage depuis le début de l'année ;
- que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Signature